



La Classe à Horaires Aménagés Musicale du collège Thiers

En partenariat avec le Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille



Les CHAM offrent à des élèves motivés par la pratique d'un instrument la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Les classes musicales du Collège Thiers ont pour mission de participer à la réussite scolaire des élèves en leur offrant une pratique musicale et artistique de qualité. Réservées aux élèves montrant une réelle motivation pour la musique, elles n'ont toutefois pas de vocation professionnelle. A l'issue de la classe de 3ème, les élèves des classes à horaires aménagés musicales auront accès à toutes les filières.

Si cependant votre enfant envisage une carrière musicale ou autour des métiers du son à la fin du collège, sachez que le lycée Thiers est le seul lycée de l'Académie à proposer une 2de S2TMD.

Fonctionnement

Le collège Thiers travaille en partenariat avec le Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille. Une convention entre les deux établissements précise les conditions de mise en œuvre de ce partenariat.

Deux heures d'éducation musicale hebdomadaires supplémentaires et une heure de chorale sont intégrées à une scolarité classique. Cet enseignement s'inscrit en complémentarité de celui dispensé au conservatoire

A travers le réinvestissement des apprentissages, il permet à l'élève de parfaire sa pratique individuelle et collective mais aussi de mieux maîtriser sa propre réflexion en affinant son sens esthétique et critique.

Au programme :

Visite de l'établissement
Atelier Musique et Mathématiques
Rencontre avec les professeurs et les élèves de CHAM
Mini concert
Questions / Réponses

Contenu des cours

L'objectif principal demeure le plaisir partagé de la pratique musicale. L'éducation musicale générale et technique est centrée sur les activités d'écoute et de création et la pratique polyphonique sur un répertoire varié.

Pour vous informer, nous ouvrons nos portes

Le samedi 11 janvier 2020

de 10h15 à 12h.

L'entrée se fera place du Lycée.

En raison du plan Vigipirate,
pensez à vous munir d'une pièce d'identité.

Recrutement

Les demandes d'admission dans les classes CHAM sont soumises à l'examen d'une commission de recrutement qui s'assurera de la motivation et des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée.

Dans le cadre de la campagne pour une affectation en CHAM instrumentale à la rentrée 2020, les conditions d'admission pour ces classes font l'objet de modalités particulières définies annuellement et consultables à l'adresse :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/cid89916/les-classes-a-horaires-amenages-cha.html> aussi accessible en scannant le tag ci-dessous sur votre smartphone.



Les inscriptions se feront du 16 décembre 2019 au 2 février 2020 sur ce site en accédant au formulaire de candidature sous le paragraphe « les modalités d'admission »

ATTENTION : l'enregistrement de la candidature n'est effectif qu'à partir du moment où la famille clique sur le bouton « Fin de Formulaire » Une confirmation est alors affichée avec possibilité d'imprimer ledit formulaire dûment complété.